

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ESADMM

Numéro SIRET : 20002920500016

POSTE COMPTABLE : M.LE RECEVEUR MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AIX

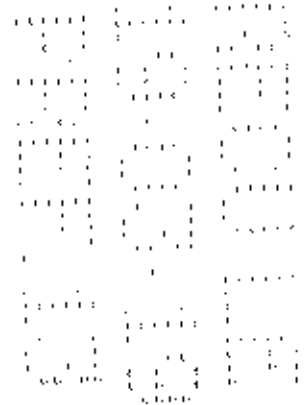
M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : BUDGET ESADMM

ANNEE 2019



Code INSEE 13	ESADMM BUDGET ESADMM	BS 2019
-------------------------	---------------------------------------	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	88,22%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,47%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,44%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

ESADMM Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 000 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.6211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.6211-15 et R.8711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'exercice en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources utilisées sont tirées des Informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique. Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		B8	2019
1 - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépenses "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

B8 2019

1 - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		70 770,00	8 497,94
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédant) 62 272,06
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		70 770,00	70 770,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 106B)		463 931,86	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	73 501,42	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 537 433,28
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		637 433,28	537 433,28
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		608 203,28	608 203,28

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent au total des crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement en cas de reprise aux résultats de l'exercice précédent, soit après la suite du compte administratif, soit en cas de reprise à l'issue des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement comprennent en dépenses, aux dépenses engagées non rattachées et non rattachées les restes passés de la comptabilité des budgets (y compris les recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à rémission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT)). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non rattachées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à rémission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
------------------------------------	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	815 816,00	0,00	8 770,00		825 386,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 650 750,00	0,00	59 730,00		5 710 480,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
05	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
Total des dépenses de gestion courante		8 476 566,00	0,00	89 500,00		8 545 866,00
68	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	74 700,00	0,00	1 270,00		75 970,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 552 266,00	0,00	70 770,00		8 622 836,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	165 000,00		0,00		165 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		165 000,00		0,00		165 000,00
TOTAL		8 717 066,00	0,00	70 770,00		8 787 836,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 787 836,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	155 500,00	0,00	8 497,94		173 997,94
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	410 000,00	0,00	0,00		410 000,00
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	6 067 000,00	0,00	0,00		6 067 000,00
75	Autres produits de gestion courante	64 500,00	0,00	0,00		64 500,00
Total des recettes de gestion courante		6 717 000,00	0,00	8 497,94		6 725 563,94
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 717 066,00	0,00	8 497,94		6 725 563,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		6 717 066,00	0,00	8 497,94		6 725 563,94

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	62 272,06
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 787 836,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote du budget détermine, pour chaque article, les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique la règle des priorités de dépenses budgétaires.

(5) DF 023 = R 021 ; D1 040 = RF 042 ; R1 040 = DF 042 ; D1 041 = R1 041 ; DF 043 = R2 043.

(6) Soit de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou soit de l'opération R1 021 + R1 040 - D1 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00	0,00	41 000,00		67 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	83 000,00	0,00	319 500,00		402 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	51 000,00	73 501,42	103 431,88		227 933,28
	Total des dépenses d'équipement	160 000,00	73 501,42	463 931,88		702 433,28
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45.	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	160 000,00	73 501,42	463 931,88		702 433,28
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	160 000,00	73 501,42	463 931,88		702 433,28

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 702 433,28

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
040	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 103B)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45.	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	165 000,00		0,00		165 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	165 000,00		0,00		165 000,00
	TOTAL	165 000,00	0,00	0,00		165 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 637 433,28

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 702 433,28

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équivalence, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement ; sont à exclure le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
---	------

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote du budget déléguant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Cf. 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon le modèle de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les zones opérations d'aménagements (lotissement ZAC...) par ailleurs régularisés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 résume les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il résume, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).

(9) Le compte 1069 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 20.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1	

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 770,00		9 770,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 730,00		69 730,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 270,00	0,00	1 270,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		70 770,00	0,00	70 770,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	70 770,00
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	41 000,00	0,00	41 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	319 500,00	0,00	319 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	176 933,28	0,00	176 933,28
26	Participations et cotisations (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		637 433,28	0,00	637 433,28

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	637 433,28
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Point de vue des opérations particulières telles que les opérations de stocks liés à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communes déléguées de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Soit le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A2).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé quelle qu'elle soit.
(9) En dépenses, le chapitre 22 relie les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il relie, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice précédent.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	ES 2019
-----------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 497,94		8 497,94
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	8 497,94	0,00	8 497,94

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	62 272,06
------------------------------------	-----------

=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	70 770,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3 ..	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	537 433,28
---	------------

+	
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	537 433,28

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre comptabilisées.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Parmi de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks Réa à la fin d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Soit le total des opérations pour compte de tiers figuré sur tel tel (voir la note Annexe IV A8).

(7) A saisir uniquement lorsque la commune ou l'établissement a effectué une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, la chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracé, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	816 616,00	9 770,00	
60821	Combustibles	800,00	0,00	
60822	Carburants	8 000,00	0,00	
60823	Alimentation	4 450,00	0,00	
60831	Fournitures d'entretien	400,00	0,00	
60832	Fournitures de petit équipement	18 200,00	0,00	
60838	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	
6084	Fournitures administratives	10 700,00	500,00	
6085	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	3 400,00	4 770,00	
6087	Fournitures scolaires	45 800,00	0,00	
6088	Autres matières et fournitures	24 800,00	1 500,00	
6132	Locations immobilières	10 400,00	0,00	
6135	Locations mobilières	27 600,09	0,00	
6158	Maintenance	77 700,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	126 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00	0,00	
6188	Autres frais divers	1 900,00	0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	0,00	
6226	Honoraires	500,00	0,00	
6228	Divers	41 500,00	3 000,00	
6231	Annonces et insertions	9 000,00	0,00	
6233	Foires et expositions	8 000,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	0,00	
6237	Publications		0,00	
6238	Divers	2 000,00	0,00	
6247	Transports collectifs	7 600,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	13 180,00	0,00	
6256	Missions	8 450,00	0,00	
6257	Réceptions	12 500,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	21 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	400,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	10 020,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	115 000,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	53 000,00	0,00	
6286	Autres services extérieurs	115 816,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 650 750,00	59 730,00	
6331	Versament de transport	64 540,00	40,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 180,00	10,00	
6333	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	77 710,00	40,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	10 170,00	20,00	
64111	Rémunération principale	2 294 000,00	58 000,00	
64112	NBI, SFI et indemnité de résidence	83 000,00	3 000,00	
64118	Autres indemnités	472 600,00	-9 000,00	
64131	Rémunérations	830 700,00	-3 500,00	
64138	Autres indemnités	163 000,00	-3 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	638 950,00	-930,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	784 330,00	13 025,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	53 960,00	-2 975,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	18 000,00	0,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	23 000,00	-3 000,00	
6474	Versements aux autres œuvres sociales	35 800,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 600,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses		5 000,00	
6488	Autres charges	150 000,00	3 000,00	
014	Atténuations de produits		0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ arif (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	10 000,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	6 476 355,00	69 600,00	
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	
66115	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	74 700,00	1 270,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 800,00	0,00	
6714	Bourses et prix	72 500,00	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 270,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	400,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	6 552 055,00	70 770,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	165 000,00	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	165 000,00	0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	165 000,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	165 000,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 717 055,00	70 770,00	

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	70 770,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote FB.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, la notation du compte 66112 sera négative.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 075 et 076 (cf. chapitre 024 = produit des cessations d'investissement).

(9) Le compte 6811 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de aloués ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	165 500,00	8 497,94	
019	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	1 500,00	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations de personnel	162 000,00	8 497,94	
6453	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	410 000,00	0,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	410 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	
7368	Autres taxes diverses	10 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	6 067 066,00	0,00	
74718	Autres	787 066,00	0,00	
7472	Régions	30 000,00	0,00	
74748	Autres communes	5 235 000,00	0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	15 000,00	0,00	
76	Autres produits de gestion courante	64 500,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	8 500,00	0,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	56 000,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+76+013)		6 717 066,00	8 497,94	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 717 066,00	8 497,94	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (e)		0,00	
722	Immobilisations corporelles		0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (- Total des opérations réelles et d'ordre)		6 717 066,00	8 497,94	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	62 272,06
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	70 770,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chiffres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions sur le budget.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune précision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf chapitre 024 = produit des cessions d'immobilisations).

(8) Le compte 7616 peut figurer dans le détail du chapitre 042 s'il a commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire pourcentage simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	26 000,00	41 000,00	
2031	Frais d'études	12 000,00	21 000,00	
2033	Frais d'insertion		5 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	14 000,00	15 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	68 000,00	319 500,00	
2168	Autres installations, matériel et outillage techniques	37 000,00	74 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00	43 500,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	75 000,00	
2184	Mobilier	16 000,00	75 000,00	
2185	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	52 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	51 000,00	103 431,86	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	24 000,00	20 500,00	
2318	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	17 500,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	12 000,00	65 431,86	
Total des dépenses d'équipement		166 000,00	463 931,86	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		166 000,00	463 931,86	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		0,00	
139148	Autres communes		0,00	
13918	Autres		0,00	
	Charges transférées (9)		0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		166 000,00	463 931,86	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

73 501,42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

637 433,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III D3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV AS pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: D 040 = RF 042.

(8) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre D24 à proc. et des sections d'imprévision).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: D 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats du exercice précédent (spécies vote du compte d'installation si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

82

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
1312	Régions		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	165 000,00	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	7 000,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	27 000,00	0,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	13 500,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	90 000,00	0,00	
28184	Mobilier	9 500,00	0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		165 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		165 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		165 000,00	0,00	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	537 433,28
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	537 433,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, III.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'art de 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif et si repris anticipé des résultats).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes de l'Etat.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise en ligne des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, la vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	463 931,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 931,86
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	463 931,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 931,86
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	463 931,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 931,86
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	73 501,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 501,42
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	537 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 433,28
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	537 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 433,28
Total cumulé recettes d'investissement	537 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 433,28
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	70 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	70 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	6 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 497,94
RAR N-1 et reports	62 272,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 272,06
Total cumulé recettes de fonctionnement	62 272,06	0,00	0,00	6 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00

(1) La production de ce état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins quatre communes, leurs établissements et services administratifs forment les dépenses des écoles et les services à activité unique éliges en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le classement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le classement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-35 et L.5211-14 et L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou dans de la structure intercommunale.

(3) Ou sans de relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	9 Services généraux administrat publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	---	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	687 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 433,28
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	587 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 433,28
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	41 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 600,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
2032	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	15 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	310 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 500,00
2156	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
2131	Installations générales, agencements et outillage divers	0,00	0,00	0,00	48 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 500,00
2133	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
2134	Mobilier	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
2189	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	178 933,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 933,28
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
2319	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	138 933,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 933,28

RECETTES

Total recettes d'investissement		587 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 433,28
Recettes réelles		587 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 433,28
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	587 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 433,28
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	587 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 433,28

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	70 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	70 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	3 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 770,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
80923	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80932	Fournitures de nettoyage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80934	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
80935	Livres, étiquet, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	4 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 770,00
8097	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8098	Aides médicales et thérapeutiques	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
8199	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8228	Divers	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
8247	Transports scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8256	Miscelés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8281	Concours divers (collèges...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
912	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	63 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 700,00
8331	Véhicules de transport	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
8332	Contributions employes au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
8338	Contributions CNFPT et Dotation de gestion	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
8338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
8411.1	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
8411.2	NBI, SPT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
8411.8	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	-9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 000,00
84131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	-3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 500,00
84138	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00
8451	Contributions à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	-800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-800,00
8453	Contributions aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	15 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 025,00
8454	Contributions aux A.S.S.E.D.L.C.	0,00	0,00	0,00	-2 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 075,00
8455	Contributions aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00
8476	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
8488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
87	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270,00
0714	Sources et pro.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	1 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	62 272,06	0,00	0,00	3 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00
	Recettes réelles	62 272,06	0,00	0,00	3 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 770,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	62 272,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 272,06
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	62 272,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 272,06
013	Atteintes de charges	0,00	0,00	0,00	3 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 497,94
0418	Remboursements sur rémunérations ou personnel	0,00	0,00	0,00	3 497,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 497,94

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
RECETTES TOTALES (2)	62 272,06	62 272,06
Restes à réaliser - reports	62 272,06	62 272,06
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	62 272,06	62 272,06

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
DEPENSES TOTALES (2)	70 770,00	70 770,00
Dépenses de l'exercice	70 770,00	70 770,00
011 Charges à caractère général	9 770,00	9 770,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	59 730,00	59 730,00
67 Charges exceptionnelles	1 270,00	1 270,00
RECETTES TOTALES (2)	8 497,94	8 497,94
Recettes de l'exercice	8 497,94	8 497,94
013 Atténuations de charges	8 497,94	8 497,94

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

ESADMM -13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
RECETTES TOTALES (2)	537 433,28	537 433,28
Restes à réaliser - reports	537 433,28	537 433,28
Non affectées aux opérations	537 433,28	537 433,28
001 Solde d'exécution de la section d'investis	537 433,28	537 433,28

(1) Pour la présentation par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
DEPENSES TOTALES (2)	537 433,28	537 433,28
Dépenses de l'exercice	463 931,86	463 931,86
Non individualisées en opérations	463 931,86	463 931,86
20 Immobilisations incorporelles	41 000,00	41 000,00
21 Immobilisations corporelles	319 500,00	319 500,00
23 Immobilisations en cours	103 431,86	103 431,86
Restes à réaliser - reports	73 501,42	73 501,42
Non individualisées en opérations	73 501,42	73 501,42
23 Immobilisations en cours	73 501,42	73 501,42

(1) Pour le classement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (article 66, article ou article spécial).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB0000710 du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la célébration de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'organe délibérant de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 9915, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 5511 et sauf pour les bilans de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 5516.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme créateur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; Q : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui tient pas seulement de la variation du taux de référence, mais aussi d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à (5) % ou équivalent.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour à fixe ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à long terme. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes, au 01/01/N											
	Couverture ? Oui (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt:			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (*) (3)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts payés (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts émis sur une ligne de budget, il faut faire ressortir le remboursement du capital et la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau ci-dessus des opérations de couverture.

(11) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le type de la structure JOGB: 01/50770 et 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt: S: fixe; V: variable simple; C: complexe (à estimer un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 98111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts capitalisés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 605.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au D1/D1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal ; montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'index selon les modalités de la charte de bonne conduite sur les produits financiers (de 1 à 5). 1 : Index zone euro / 2 : Index inflation française ou zone euro ou autre entre ces régions / 3 : Autre index zone euro / 4 : Index hors zone euro ou sans d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Autre d'indices hors zone euro / B : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie ; indiquer le montant de l'immédiate contractualité de remboursement définitif de l'emprunt au D1/D1/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complémentaires à l'article 66.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complémentaires à l'article 66.8.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complémentaires au 786.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indicos sous-jacents		(1) Indicos en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DÉTAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Total														

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (long, short, cross), etc.
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque Égno, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau de la date de vote du budget.

(7) À compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts au vu de la typologie de la circulaire IODE-10190770 du 26 Jun 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1-1-N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prêter en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant bénéfice de contrôle.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et complétés à l'article 65111 et des intérêts échangés dus au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 658.

ESAO MM - 13 - BUDGET ESAO MM	BS 2019
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(Issus des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			09/12/2011
1 000,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051-Logiciels	2	09/12/2011
Linéaire	2158-Matériel d'équipement technique (atelier, imprimerie etc.)	10	09/12/2011
Linéaire	Autres matériels techniques (Audio, musique etc.)	5	09/12/2011
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	09/12/2011
Linéaire	Coffre-fort	20	09/12/2011
Linéaire	Frais de recherche et développement	5	09/12/2011
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	2	09/12/2011
Linéaire	Immeubles de rapport	20	09/12/2011
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements	20	09/12/2011
Linéaire	Matériel de bureau	7	09/12/2011
Linéaire	Matériel de chauffage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel de levage et de manutention	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel et outillage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel informatique	3	09/12/2011
Linéaire	Matériels et outillage d'incendie	7	09/12/2011
Linéaire	Mobilier spécifique	10	09/12/2011
Linéaire	Mobilier d'administration générale	10	09/12/2011
Linéaire	Moteurs	10	09/12/2011
Linéaire	Véhicules et matériels de transport	7	09/12/2011

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titro de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent à l'exception des provisions qui font l'objet d'un étalement.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser au début de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	73 501,42	D001 0,00	73 501,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire l'encadrement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres extérieures de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres intérieures de l'année (b)(3)		0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(6)	Affectation R1088 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	637 433,28	0,00	637 433,28

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	73 601,42
Ressources propres disponibles	637 433,28
Solde	V = W - 1(8) + 483 931,86

(1) Les comptes 16, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à débiter conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement s'ils concernent la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant (C, P) en II - Présentation générale du budget - voir l'annexe 2.

(6) Indiquer le signe algébrique.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) % des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Cotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, d'ordre et réelles, affectées à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement affectées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir : (I)-(II)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf/6882) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir : (I)-(II)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération en pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil d'administration, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2213-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB-015677C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Le signe des intérêts dus au titre du contrat est à comptabiliser à l'article BB-11 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I(A+B+C+D)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	6 725 563,94
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. article D. 15-1-90 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Matère du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet d'un mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement, montant à verser au cocontractant, sur la durée relative au contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant égal à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la p.p.p. investissement.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Loosle (Article L1811-3-2 du CECI) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne physique ou un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Loosle;
- la colonne « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'échéché de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	B8 2019
------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'aide d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2019
IV - ANNEXES		IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1	
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2019
IV - ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN			B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverte au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/9500122/D du 28 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également désignés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la durée de travail prévue par la convention créant l'emploi.

(4) Effectif temps plein annuel travaillé (ETPT) : la durée est proportionnelle à l'activité des agents, mesurée par leur qualité de temps de travail en leur lieu de travail sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * durée de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (qualité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (qualité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les titulaires ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-93 du 28 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/19	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URE: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: S'applique à un indice brut (indice) le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (la loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-0*: article 5, 1^{er}me alinéa, recrutement temporaire d'agents.3-0: article 5, 2^{ème}me alinéa: recrutement saisonnier d'agents.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1*: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2*: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les bases des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3*: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4*: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la durée de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5*: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont le statut ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui dispose à la collectivité ou à l'établissement, en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 emplois handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'É.S.

A: Autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "Contrats ados").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-59 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat libellé comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1146 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibération, contrat ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, 1PU, 1PU+fiscalité add Comète, fiscalité additionnelle ou dans les fonds propres

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exécution directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au profit de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2019
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Marseille, le 16/03/2019
Le Président:

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

A Marseille, le 15/03/2019

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

17
18
16
16
0
0

Date de convocation : 09/03/19

M. M. CECCALDI - ETAT / Personne Spécial. Habilitée : D.MESSARA	
M. P. DARTOUT - Préfet Région / Pers. Spécial. Habilitée : A.MAZZEO	
M. J.C. GAUDIN - Représentant : A-M.D'ESTIENNE D'ORVES	
M. S. ALI - Représentant élu VdM / Suppléant : M.DAUBET GRUNDLER	
M. J. BESNAINOU - Représentant élu VdM / Suppléant : L.BARAT	
Mme M-H. FERAUD-GREGORI - Représ. élu VdM / Suppl.: M.BALLETTI	
Mme A. LEVY-MOZZICONACCI - Représ. élu VdM / Suppl.: H.FADHLA	
Mme M-L. ROCCA-SERRA - Représentant élu VdM / Suppl.: C.PILA	
Mme I. SAVON - Représentant élu VdM / Suppléant: G.JOUVE	
M. P. VANELLE - Représentant Etablissement Enseignement Sup	
Mme I. BOURGEOIS - Personne Qualifiée désignée par l'Etat	
M. S. DELENEUVILLE - Représentant Enseign. / Suppl.: R.KERDREUX	
Mme L.GUEHENNEUX - Représ. Enseign. / Suppl. : D.PRISSET	

IV - ANNEXES


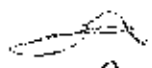
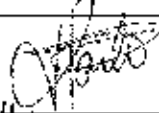

IV

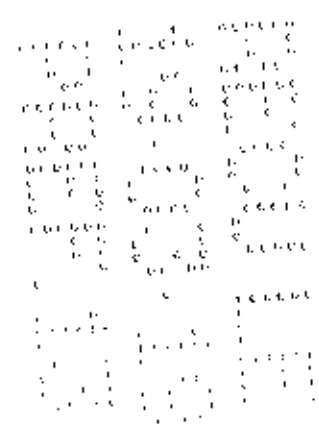
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellée	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

M. L. JEAN D'HEUR - Représentant Assistants / Suppl.: P.ARCHITTA	
Mme C. MAHDESSIAN - Représ. Personnel Admin./ Suppl.:S.CUSSAC	
M. D.MARTIN - Représentant Personnel Tech. / Suppl.: N.COSTA	
Mme S.MOKDES - Représentant des étudiants / Suppl.: E.BATUT	



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2019 et de la publication le 18/03/2019.

A Marseille, le 15/03/2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

A - Eléments du bilan

- p.16 A1 - Présentation croisée par fonction
 p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement
 p.22 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement
 p.24 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 p.25 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 p.27 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 p.28 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 p.29 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 p.31 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 p.32 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
 p.33 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 p.34 A4 - Etat des provisions
 p.35 A5 - Etalement des provisions
 p.36 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 p.37 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 p.38 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
 p.39 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement
 p.40 A8 - Etat des charges transférées
 p.41 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- p.42 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
 p.43 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
 p.44 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
 p.45 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
 p.46 B1.5 - Etat des autres engagements donnés
 p.47 B1.6 - Etat des engagements reçus
 p.48 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
 p.49 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 p.50 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 p.51 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.52 C1 - Etat du personnel
 p.54 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
 p.55 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 p.56 C3.2 - Liste des établissements publics créés
 p.57 C3.3 - Liste des services introduits dans un budget annexe
 p.58 C3.4 - Liste des sujets assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.59 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
 p.60 D2 - Arrêtés et signatures

Jointes Sans Objet

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cocher la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)